2024

prendre [soin] de nos étudiants

Guide pratique des collectivités pour agir

AVUF
Association des Villes Universitaires de France

AVUF
Association des Villes Universitaires de France

MERCI !

- **Directeur de publication :**
  Michaël DELAFOSSE
  Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Michaël Delafosse a souhaité inscrire les questions de santé étudiante parmi les priorités de l'AVUF lorsqu'il en est devenu le 2ème Vice-président.

- **Coordination et rédaction de la publication :**
  Elodie BRUN-MANDON
  Conseillère municipale déléguée à la santé, à la prévention et à la lutte contre les addictions à la Ville de Montpellier, Elodie Brun-Mandon a piloté un groupe de travail avec des collectivités engagées autour de la prise en compte des étudiants dans les contrats locaux de santé (CLS), puis initié la production de ce guide. Elle a organisé en juin 2023 avec la Ville d'Évry-Courcouronnes une rencontre de créativité sur le contenu de cette publication.

  Fanny CONRAT
  Étudiante en Master Économie du développement et Magistère Évaluation des Politiques Publiques et Développement à l'université de Bordeaux,
  Fanny Conrat a rédigé la plus grande partie du guide

- **Avec l'appui de :**
  Jean-Christophe AZORIN
  Professeur Associé Global Health & Education Unesco Chair et Rédacteur en chef adjoint Revue Santé Scolaire et Universitaire.

  Olivier DUFOUR
  Responsable de l'unité santé de la Ville de Montpellier.

  François RIO
  Délégué général de l'AVUF.

- **Avec la participation de :**
  Laurent GERBAUD, Alexandra LION, Christine SALOMÉ, Christelle GEVERS, Fanny RICHARD et l'ensemble des participants à la journée de travail du 13 juin 2023 à l'hôtel de ville d'Évry-Courcouronnes.

- **Création / Mise en page :** Truc de Com'

- **Crédits photos :** AdobeStock® - Freepik® - DR

- **Contact :** contact@avuf.fr

- **Date de publication :** Octobre 2023

AVUF Association des Villes Universitaires de France

Communauté Urbaine du Grand Reims
3, rue Eugène Desteuque - CS 80036
51722 REIMS cedex

PRÉFACE

On ne se décrète pas ville universitaire, on est reconnu ville universitaire ; notamment par les étudiants lorsqu'ils choisissent leur lieu d'étude. Même si c'est plus souvent l'offre de formation qui motive d'abord ce choix, le cadre de vie et la possibilité de s'y sentir bien, comptent de plus en plus dans le fait de venir ou de rester dans une ville universitaire.

Les élus de ces villes sont en grande partie responsables de ce cadre de vie, du moins de son amélioration, qui constitue un élément déterminant pour la santé de nos étudiants.
Ils sont jeunes, et a priori moins exposés aux aléas de la maladie, mais ils sont pourtant vulnérables, comme en témoignent les enquêtes qui se succèdent au sujet de leur santé mentale ou du renoncement à se soigner. Ils sont à un moment charnière de leur vie, où leur émancipation et leur désir légitime d'autonomie n'exclut pas que l'on prenne soin d'eux.

Je veux remercier ici notre Vice-président Michaël Delafosse d'avoir voulu en faire une priorité de notre association depuis trois ans, s'engageant avec conviction et détermination pour entrainer plus de la moitié des collectivités adhérentes sur le champ de cette action publique locale ; et ce alors que nos partenaires de l'enseignement supérieur ne nous y attendaient pas. Aujourd'hui, les deux ministères concernés, l'Assurance Maladie, les présidents d'Université et leurs directeurs de services de santé étudiante, les ARS et les associations de prévention savent qu'elles peuvent compter sur les communes et les intercommunalités pour agir en faveur de la santé de nos étudiants. Ce guide a été conçu pour les y aider.

.

Catherine VAUTRIN
Présidente du Grand Reims
Présidente de l'Association
des Villes Universitaires de France

une publication
AVUF
Association des Villes Universitaires de France

L'Association des Villes Universitaires de France regroupe 107 collectivités locales (municipalités, agglomérations, métropoles) qui interviennent en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur leur territoire, et souhaitent améliorer l'efficacité de ce soutien. L'AVUF est à la fois un centre de ressources, un réseau d'échange entre pairs, et une plateforme de propositions. Elle est présidée par Catherine VAUTRIN, ancien Ministre, par ailleurs Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

L'AVUF poursuit essentiellement 4 objectifs :
- Aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de vie étudiante.
- Formuler des propositions auprès de l'État et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'ESR.
- Susciter et accompagner des coopérations positives entre collectivités locales et acteurs académiques ou économiques sur des axes stratégiques (développement durable, coeur de ville, logement étudiant, réussite des étudiants et insertion professionnelle...)
- Elaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie de ses adhérents.

www.avuf.net

SOMMAiRE

Editorial 6
Au commencement 7

La santé et ses [**déterminants**] 9

POURQUOI
AGIR POUR LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS ?

[Santé publique] : La légitimité des collectivités locales 14
[L'élu local], un acteur majeur de santé publique sur son territoire 15
Les étudiants, une [**population**] à part entière à prendre en compte 16
La [**perception**] des étudiants : enquêtes et témoignages 17
La [**santé mentale**] : enjeu de santé publique et affaire de tous 18

COMMENT
AGIR POUR LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS ?

Le Contrat Local de Santé (CLS), outil incontournable au service des [**collectivités**] 22
Faire de la population étudiante une [**priorité**] des CLS 23
Privilégier les [**formats numériques**] mais aussi une communication de proximité 25
Combiner divertissement et [**pédagogie**] 27
[**Opportunités d'action**] : les évènements à ne pas manquer pour agir 28
[**Accès aux soins**] : champs d'intervention des collectivités 29

AVEC QUI
PEUT-ON AGIR ?

[**Interacteurs**] et partenaires mobilisables 32
L'[**environnement**] proche de l'étudiant 33
La [**solvabilisation**] des soins 36
Les [**professionnels**] de Santé 37
Les structures de [**coordination**] 38
État et [**collectivités**] territoriales 40

DISPOSITIFS ET ACTIONS :
Quelques [**exemples**] 43

ÉDITO

Chères et chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le guide de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) sur la santé des étudiants. En tant que maire de Montpellier et vice-président de l'AVUF, je suis honoré de partager avec vous les réflexions, les efforts et les progrès que nous avons accomplis ensemble dans le domaine de la santé étudiante.

La publication de ce guide découle d'une conviction collective : les collectivités locales ont une responsabilité envers nos jeunes qui poursuivent leur formation dans nos villes universitaires. Ces jeunes sont la promesse de notre avenir, les architectes des innovations futures et les acteurs du changement de notre société. Leur bien-être et leur santé ne peuvent être considérés comme de simples compléments à leurs études, mais comme des piliers essentiels pour leur réussite et leur épanouissement.

Ce guide émane d'une réflexion profonde et engagée que nous avons enclenchée au printemps 2021. Deux webinaires ont permis de partager nos expériences et d'explorer les enjeux. De là, deux groupes de travail ont développé des approches pratiques et sont parvenus à des solutions concrètes. Un premier colloque a eu lieu à Montpellier, en présence de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur. Cet évènement fut suivi d'une rencontre technique à Evry-Courcouronnes, au cours de laquelle nous avons approfondi nos réflexions sur les solutions à mettre en place en faveur de la santé étudiante. Ce guide est le fruit de cette collaboration passionnée et des enseignements que nous avons tirés de ces échanges.

Ce guide s'adresse aux élus et aux services des collectivités, mais aussi à tous nos partenaires qui partagent notre engagement envers le bien-être des étudiants. Ce guide n'est pas un simple manuel, mais une boîte à outils qui offre des solutions aux spécificités de chaque ville et intercommunalité. Quelle que soit l'antériorité de votre engagement sur cette question, vous trouverez ici des idées novatrices, des meilleures pratiques et des approches éprouvées pour améliorer la prise en charge de la santé et du bien-être des étudiants de votre territoire.

Ce guide fait partie intégrante des efforts continus de l'AVUF pour promouvoir la santé des étudiants. D'autres questions cruciales se profilent à l'horizon, telles que la mise en place de consultations de prévention gratuites pour les 20-25 ans, témoignant de notre engagement à agir sur le long terme et à répondre aux besoins changeants de nos jeunes.

Enfin, rappelons que notre intervention sur la santé et le bien-être des étudiants relève d'une vision globale et partagée. Elle s'étend à des domaines aussi divers que les politiques de transport urbains, l'accès au sport et à la culture, la vie associative, et bien plus encore. C'est un engagement envers nos jeunes, reconnaissant que leur bien-être est inextricablement lié à la vitalité et à la dynamique de nos villes et de notre pays.

Michaël Delafosse
Maire de Montpellier
Vice-président de l'Association
des Villes Universitaires de France

AU COMMENCEMENT...

Ce guide a été conçu à l'initiative de l'AVUF, afin de capitaliser la réflexion menée depuis le printemps 2021 par un collectif d'élus et de collaborateurs d'une quarantaine de collectivités locales désirant mieux s'engager pour la promotion de la santé de la population jeune et notamment étudiante ou apprenante.

En associant à sa conception une large communauté de villes, intercommunalités et partenaires du monde universitaire, associatif, ou de l'assurance maladie, ce guide vise à renforcer le désir et la capacité d'actions en promotion de la santé des communes mais également de leurs partenaires associatifs, institutionnels, privés et publics.

La réalisation de ce guide est collective et participative et se poursuit avec l'ambition de promouvoir une mosaïque d'initiatives sur tout le territoire en direction d'une population spécifique, les étudiants, mais, au final, au bénéfice de tous.

AVUF
Association des Villes Universitaires de France

La santé et ses [**déterminants**]

> *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*
>
> **Préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**

Très souvent encore, la santé de la population est perçue comme étant principalement dépendante :

- *de l'accès aux soins (médecins, traitements)*
- *de la responsabilité et des comportements individuels (conduites addictives, alimentation, activité physique, etc.).*

Or, en réalité, 80% de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie.

Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES)

Impact estimé des déterminants de santé sur l'état de santé et de bien-être de la population

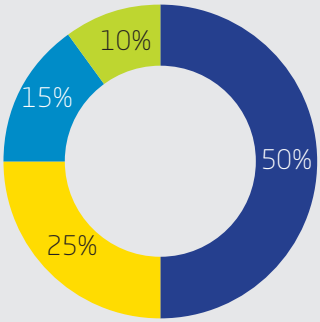

Source : Canadian Institute for Advanced Research : www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-sante

Des **déterminants** qui "font" santé

« La santé est un processus en évolution permanente. Elle ne se limite pas à un état défini par des paramètres physiologiques à un temps T mais est fortement dépendante de l'environnement physique et social des populations. »
Un ensemble de critères individuels ou collectifs conditionnent le bien-être et la santé des populations. Ces déterminants constituent autant de leviers d'actions sur lesquels à divers niveaux et moments, la collectivité est en capacité d'agir pour favoriser la promotion de la santé publique.

Source : La Fédération Wallonne de Promotion de la Santé

EN SAVOIR +
↗ Les facteurs qui influencent la santé

Domaines principaux d'action pour la promotion de la santé des populations

EN SAVOIR +
↗ Approche territoriale en promotion de la santé

"Prendre soin"

La Ville, qu'elle soit leader ou simplement partenaire, a tout à gagner à s'associer aux diverses initiatives visant l'amélioration d'un ou plusieurs de ces paramètres parfois interdépendants.
En effet, aucun d'eux n'est jamais très éloigné des compétences dévolues à la Ville, et toute action susceptible de les faire évoluer de manière positive ne peut que bénéficier au bien-être et à la santé de l'ensemble de la population.

Illustrations de projets locaux :

« One health » : Une Seule Santé !

La crise de la COVID-19 a démontré la nécessité de mettre en œuvre les approches intégrées de la santé, en particulier, l'approche « One Health ».

Il s'agit de passer d'une vision univoque de la santé centrée sur la santé humaine à une vision plus englobante et holistique associant la santé environnementale et la santé animale.

Une seule santé

Concevoir et mettre en œuvre des programmes, des politiques, des législations et des recherches dans lesquels de multiples secteurs communiquent et travaillent ensemble pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique.

L'ambition de cette nouvelle **politique de santé :**

• Renouveler la vision de la santé en reconnaissant d'abord l'interdépendance de ces trois composantes : l'humain, l'animal, l'environnement.
• Favoriser les collaborations entre professionnels de ces différents domaines à l'échelle nationale et régionale.

Au niveau de la ville, c'est une formidable occasion de mettre en œuvre des politiques promotrices de santé pour le mieux-être au quotidien des populations dans leur environnement.

EN SAVOIR +
↗ OMS : «Une Seule Santé»

POUROI?

Légitimité et pertinence de l'action des élus pour la santé des étudiants dans le paysage actuel de la santé publique et particularités de la population étudiante.

Michael Delafosse
Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Vice-président de l'AVUF

POURQUOI?

[**santé publique**] : la légitimité des collectivités locales

Santé et collectivités : des liens nécessaires et renforcés

La santé est une compétence de l'État. Elle n'est pas une compétence obligatoire des collectivités locales.

Cependant, le rôle et la légitimité des collectivités à se saisir des enjeux de santé relatifs à leur territoire se sont renforcés depuis la loi Hôpital, patients, santé et territoire (HPST) de 2009, dans un contexte croissant de territorialisation de l'action publique en matière de santé.

Pourquoi s'impliquer?

Le dynamisme et l'attractivité d'un territoire ont pour préalable l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants.

La proximité permet d'ajuster les interventions aux problèmes locaux. Toute décision prise par une collectivité au regard de ses compétences a des conséquences sur la santé des habitants.

Les collectivités sont à la croisée de multiples services et institutions. Elles peuvent agir en faveur d'une approche globale et transversale de la santé.

Les inégalités sociales et territoriales de santé constatées à l'échelle d'une collectivité appellent la responsabilité des élus.

EN SAVOIR +

- Argumentaire pour aider les élus locaux à mettre en place des dynamiques territoriales de santé

EN VOIR +

- **Le rôle des collectivités** par Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs de SSU (ADSSU)

POURQUOI?

[**L'élu local**], un acteur majeur de santé publique sur son territoire.

L'élu local est en première ligne. Il connaît sa ville et les personnes qui l'habitent. Il connaît les quartiers qui la composent. Dans ses relations entretenues avec les habitants et ses groupes, avec les acteurs des mondes sociaux, sanitaires, économiques, culturels, sportifs... des questions de santé fortement identifiées ou non, apparaissent au quotidien. En réponse aux besoins repérés, l'élu local – le maire, ses adjoints, les conseillers municipaux – fort de cette connaissance des modes de vie, des équipements et services communaux, des actions de proximité, occupe une place privilégiée et dispose d'atouts pour agir.

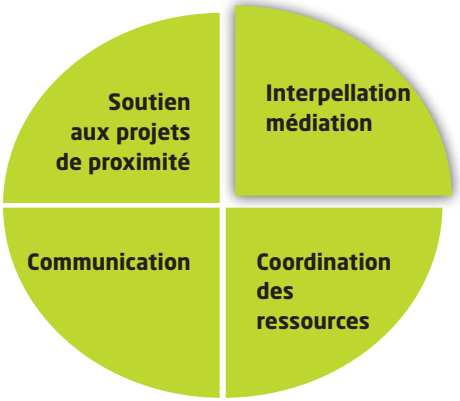

EN SAVOIR +

↗ L'élu local, un promoteur de santé

Capacité d'action de l'élu pour la promotion de la santé sur son territoire

Problématiques touchant la santé et qualité de vie

- Focus santé mentale
- Fragilisation de la santé psychologique
- Diminution de la pratique d'activité physique
- Bouleversement des habitudes alimentaires
- Comportements à risques

Pouvoirs municipaux pour agir

- Compétences et leviers selon la loi sur les compétences municipales (culture, loisirs, développement économique, transports...)
- Autres pouvoirs des municipalités (aménagement du terrioire, élaboration de politiques)

Facteurs sur lesquels les municipalités peuvent agir

- Adapter l'offre de services aux besoins des étudiants
- Soutenir un mode de vie actif
- Soutenir la sécurité alimentaire

POURQUOI?

Les étudiants, une [**population**] à part entière à prendre en compte

> *On considère que c'est le plus bel âge de la vie, que les étudiants sont libres et qu'ils n'ont pas de problème de santé. Les sachants sous-estiment la tension qu'ils vivent.*
>
> **Christophe Tzourio, professeur d'épidémiologie à l'université de Bordeaux**

EN VOIR +

↗ **La Santé et les Étudiants**
point de vue de Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs de SSU (ADSSU)

Parmi les particularités locales, la population estudiantine, la jeunesse en général, est une composante qui demande par sa force mais aussi ses fragilités, une attention particulière.

Cette population, très hétérogène, a des besoins spécifiques, parfois transitoires mais très prégnants quant à l'amélioration des chances de réussite que peut leur offrir la ville qui les accueille le temps de leurs études, cette période fondatrice pour leur avenir.

Les étudiants, premiers partenaires de leur santé : découvrez cette galerie de posters présentant des exemples d'actions menées par les Villes et leurs partenaires en direction de cette population.

La [**perception**] des étudiants : enquêtes et témoignages

Les étudiants vont bien mais…

Les étudiants ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considèrent que leur santé était bonne ou très bonne et 5 %[1] évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise. Pourtant plusieurs enquêtes montrent qu'une part non négligeable des jeunes témoigne de problèmes de santé.

…sont exposés à certaines formes de précarité…

La précarité financière est une raison souvent invoquée par les étudiants pour expliquer l'adoption d'habitudes délétères pour la santé. Il faut dire que la situation financière des étudiants est fragile, avec des ressources mensuelles dont la moitié provient des parents, et le reste des aides publiques ou d'activités rémunérées, saisonnières ou non. Un quart de ce budget est consacré à la nourriture et 20% à 30% au logement selon les agglomérations d'études. En conséquence, seulement 3 étudiants sur 10 consultent un médecin spécialiste en cas de besoin.

…et parfois en détresse psychologique

La majorité des étudiants rencontrent des problèmes de sommeil liés au stress, principalement des difficultés d'endormissement, des réveils nocturnes ou des insomnies. Plus inquiétant encore, 6 étudiants sur 10[2] déclarent s'être déjà sentis submergés par leur quotidien et 15 %[1] des étudiants présentent les différents critères cliniques d'un épisode dépressif caractérisé avec un retentissement sur les activités habituelles. Enfin, 22 % ont déjà été confrontés à des pensées suicidaires[2].

1 Enquête OVE : https://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-sante-des-etudiants/
2 Enquête SMEREP: https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2018/06/SMEREP-enquete-sante-2018-20180625-V4.pdf

EN VOIR +

Témoignages

Des étudiants d'Evry-Courcouronnes nous donnent leur point de vue sur ce qui est important en matière de santé et les interlocuteurs les plus évidents.

POURQUOI?

[**la santé mentale**] : enjeu de santé publique et affaire de tous

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

43% **des étudiants présentaient des signes de détresse psychologique** en 2021, selon l'Observatoire de la vie étudiante

Ils sont également près de 37 % à présenter une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle ils se sont sentis tristes, déprimés, sans espoir, au cours des 12 derniers mois.

La santé mentale des jeunes est reconnue depuis longtemps comme un sujet de santé publique mondiale.

Les etudiants de l'enseignement superieur sont particulièrement vulnérables au stress et la prévalence des problèmes de santé mentale est plus élevée que chez les non-étudiants du même âge.

EN SAVOIR +
↗ OVE : Repères sur la santé

La santé mentale, un état dynamique influencé par de **multiples facteurs**

La santé mentale est influencée par une interaction complexe de nombreux déterminants, tels que les relations sociales, les événements de la vie, des facteurs génétiques, l'emploi, le logement, l'accès aux soins, les discriminations, l'environnement...

Certains facteurs ne pourront que peu ou pas changer au cours de la vie (les facteurs génétiques), alors que d'autres peuvent évoluer et être renforcés.

EN VOIR +

- Isabelle Millot Webinaire santé mentale AVUF

Il est intéressant de mieux comprendre quels sont les déterminants sur lesquels on peut agir afin de favoriser leur impact positif ou atténuer leur impact négatif pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

EN SAVOIR +

- Promouvoir la santé mentale des étudiants : référentiel d'intervention

POURQUOI?

Santé mentale AGIR
Les outils institutionnels

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le CLSM est un outil politique de coordination et de codécision sur un territoire local entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les représentants des usagers et l'ensemble des professionnels.

Objectif : définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées, enfants comme adultes

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Le PTSM est un outil de déclinaison de la politique de santé mentale, élaboré à l'initiative des acteurs locaux.

Objectif : améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Ressources utiles

nightline.fr
Association de prévention et promotion de la santé mentale des étudiants et des jeunes

Nightline

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

apsytude.com
Association de Psychologues pour les études

aPSYtude

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

psycom.org
Site d'information pour que la santé mentale devienne l'affaire de toutes et de tous

psycom

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

Santé psy étudiant
8 séances gratuites avec un psychologue partenaire

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

COMMENT ?

Cohérence des démarches et méthodes d'intervention de promotion de la santé en direction de la population étudiante.

Elodie Brun Mandon
Conseillère municipale déléguée à la Ville de Montpellier

Le contrat local de santé : outil incontournable au service des [**collectivités**]

Qu'est-ce qu'un **CLS ?**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016. Instrument de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Agence Régionale de Santé, il permet de mobiliser les acteurs locaux et de créer des synergies autour d'un projet de santé commun et adapté au territoire. Son objectif principal est la réponse aux enjeux de santé sur les territoires.

Source : Agence régionale de santé Occitanie

L'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son territoire de vie. Le CLS permet l'articulation, la coordination entre acteurs. Il vise à mettre en œuvre, localement, une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale.

EN SAVOIR +
↗ le CLS et son élaboration

Faire de la population étudiante une [**priorité**] des CLS.

Certains CLS peuvent être entièrement construits autour d'une population spécifique étudiante (CLS de Paris Saclay) ou comporter un volet étudiant important (CLS de St Quentin).

Communauté d'agglomération de Paris Saclay : CLS « Jeunes et Étudiants »

Diagnostic territorial :

- **40% des habitants** de l'agglomération ont moins de 30 ans
- **3 communes** concernées par 4 QPV (environ 14 500 habitants)

Présentation du CLS :

- Public cible : les **jeunes et étudiants**
- Durée : **2022 à 2026**
- **Signataires** : Préfecture, ARS, CPAM, Conseil Départemental, Agglomération, Université
- **Partenaires** : communes, établissements et professionnels de santé, associations, Crous, écoles post-Bac...

Pourquoi cibler les jeunes et étudiants :

- **Public fragile**, exposé à une mauvaise hygiène de vie, des conduites à risques et addictives avec besoins de soutien psychologique
- Public avec un **haut taux de renoncement** aux soins et une **absence de complémentaire** santé

Axes prioritaires :

- Développer la **prévention** et la **promotion** de la santé
- Faciliter le **recours aux soins** des étudiants et jeunes
- Créer un **Atelier Santé Intercommunal** pour les 4 QPV
- Renforcer la prise en charge du **soutien psychologique** des jeunes et étudiants

EN SAVOIR +
↗ le CLS Paris-Saclay

Ville de Saint Quentin :
CLS avec un volet "Étudiants"

Au regard d'un 1er diagnostic, un projet de territoire a été élaboré par la Ville en collaboration avec l'ARS. Le CLS a été signé le 1er juillet 2021.

Au regard des problématiques locales diagnostiquées,
4 orientations stratégiques ont été retenues :

- La santé des jeunes,
- L'accès aux droits et soins,
- Maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et le parcours de soins des cancers,
- La prévention des maladies cardio-vasculaires avec une attention particulière pour le diabète et les maladies chroniques,

2 animations spécifiques :

- La santé mentale avec la mise en place d'un CLSM
- La santé environnementale.

Une coordinatrice et une médiatrice santé ont pris leurs fonctions pour valoriser les actions existantes, faciliter la mise en place d'actions de prévention et coordonner les projets.
Depuis l'arrivée de l'infirmière sur le campus universitaire, toutes les actions de prévention ont pu être proposées et le cadre du CLS a été facilitant.

La mise en relation des partenaires institutionnels ou associatifs pour la mise en place d'actions s'est faite de manière évidente et logique au regard du diagnostic de territoire.
On note que le renoncement aux soins chez les étudiants est majoritairement induit par des droits non mis à jour soit liés au nouveau statut d'étudiant, soit liés à une situation administrative compliquée. C'est dans ce contexte que l'**Adulte Relais Médiateur Santé** a pu intervenir et accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives.

Grâce aux partenaires signataires comme la CPAM des interlocuteurs privilégiés au sein de cette administration vont être facilitateur dans les démarches. La coordination du CLS va permettre une mise en relation efficiente entre les professionnels de santé, les établissements de santé, les différentes structures de soins en fonction des besoins des étudiants.

De nombreux projets en faveur de la santé des étudiants sont en construction : **sport santé nutrition** avec la mise à disposition de locaux pour des activités physiques et d'une cuisine adaptée pour l'élaboration de menus équilibrés à moindre coût.
La mise en relation des étudiants avec le **tissu associatif** très riche de notre territoire.
Nous menons également une réflexion sur l'accompagnement des étudiants souffrant de handicaps visibles, invisibles et psychiques.

De nombreux projets sont encore à construire et se feront au regard des problématiques et besoins des étudiants.

Privilégier les [**formats numériques**] mais aussi une communication de proximité.

Dans un contexte où les étudiants considèrent leur santé non plus comme une priorité mais comme un besoin secondaire, il est important de les sensibiliser sur ce sujet et de les encourager à prendre soin d'eux-mêmes.

S'adresser aux 18-25 ans ne s'improvise pas. Il faut connaître leurs codes, leurs modes de consommation, leurs attentes et leurs besoins afin d'avoir une campagne de communication adaptée à eux, adroite et efficace. Si les réseaux sociaux et les formats numériques sont très appréciés par cette population, utiliser l'événementiel et/ou le "**aller vers**" sont des stratégies à ne pas oublier.

Privilégier les formats numériques, visuels et les **réseaux sociaux**.

Selon une étude commandée par la mutuelle étudiante HEYME, en 2020, 23% des étudiants passent plus de 6 heures par jour sur leur smartphone, et 85% y passent au moins 2 heures par jour. Il paraît donc inévitable de passer par un format numérique pour attirer l'attention des jeunes. Cela peut passer par des sites internet, des applications, des vidéos, des programmes numériques...

23%
des étudiants passent plus de 6 heures par jour sur leur smartphone

Ces plateformes sont très accessibles et il est facile de partager du contenu. En utilisant ces plateformes, il est possible d'atteindre les jeunes là où ils se trouvent et établir une connexion directe avec eux. Les sensibiliser à des problématiques sociales, environnementales, politiques ou de santé devient, ainsi, réalisable. Les campagnes de sensibilisation peuvent utiliser des hashtags, des vidéos virales, des témoignages et d'autres formes de contenu pour informer et mobiliser les jeunes autour de ces enjeux.

MES TIPS SANTÉ

Quelques exemples

Nightline
JE PEUX EN PARLER

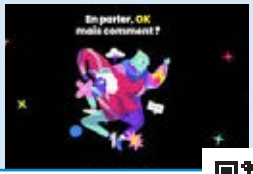

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

Etucare
PROGRAMME NUMÉRIQUE SUR LA SANTÉ MENTALE

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

Qu'aurais-tu fait à ma place
MINI SÉRIE INTÉRACTIVE

EN VOIR +
Cliquez sur l'image

Combiner divertissement et [**pédagogie**]

La «gamification» dans le domaine de la santé, ou comment apprendre en s'amusant.

Le secteur de la santé n'échappe pas à la « gamifimania ». Les jeux interactifs permettent de se former ou de parfaire ses connaissances en santé tout en s'amusant. Les technologies numériques semblent décupler le potentiel du jeu.

Les **escape game** pédagogiques :

Laval : un escape game à destination des jeunes pour sensibiliser aux questions de santé

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Mayenne organise jusqu'au mois de septembre 2023 des sessions d'escape game. L'idée est de sensibiliser les jeunes aux questions de santé mentale, de sexualité, d'addictions et les initier au fonctionnement de l'Assurance maladie.

Bordeaux : Un escape game virtuel pour aider les étudiants à mieux gérer leurs émotions:

L'entreprise bordelaise Tricky, spécialisée dans la prévention ludique, a lancé un escape game digital en partenariat avec l'espace santé de l'Université de Bordeaux. Par groupe de quatre et pendant une heure, les joueurs se retrouvent pour explorer un appartement virtuel afin de résoudre des énigmes pour trouver l'émotion générale du lieu.

EN SAVOIR +
↗ La CPAM à Laval

EN SAVOIR +
↗ Tricky à Bordeaux

D'accord / Pas d'accord : le jeu dédié à la santé mentale

En 2023, le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida île de France développe un jeu proposant des affirmations sur lesquelles les participants doivent se positionner (d'accord ou pas d'accord) et expliquer pourquoi. Cet outil permet aux jeunes d'acquérir des connaissances liées à la santé mentale et de développer leur esprit critique face aux fausses croyances et représentations de la santé mentale.

EN SAVOIR +
↗ Le d'accord / pas d'accord

[**Opportunités d'action**] : les évènements à ne pas manquer pour agir

> *Les villes jouent le rôle d'un véritable ministère de la proximité.*
>
> **Catherine Vautrin, présidente de l'AVUF**

Les villes constituent, en effet, l'échelon de pouvoir public le plus proche des citoyens, dans leur vie quotidienne, en particulier sur l'espace public et à travers certaines compétences qui rythment les temps des habitants, dont les étudiants : transport, culture, festivités, sport, etc. Les villes ou les intercommunalités sont directement concernées par une partie des pratiques sociales de leur population étudiante, notamment lors des événements festifs, qu'elles organisent elles-mêmes ou qu'elles autorisent. Les festivals, compétions sportives, journées d'intégration, grandes marches citoyennes et conviviales sont autant de moment propices aux comportements à risque qu'à des actions de prévention ou de sensibilisation. Ces rassemblements, qui nécessitent une organisation dans laquelle elles sont fortement partie-prenantes, constituent donc des opportunités d'aller vers les jeunes et les étudiants, sous forme de stands, d'équipes mobiles de prévention, de flash mobs...

Les événements spécifiquement étudiants, organisés par les établissements ou leurs associations font parfois l'objet de demande de soutien aux collectivités, qui sont autant d'occasions de proposer aux organisateurs des temps ou des espaces ciblés sur la santé.

Mais les villes peuvent aussi organiser leurs propres démarches "aller vers", en déclinant des dispositifs conçus pour toute la population, à l'image de l'unité mobile de prévention à Montpellier, ou dans le cadre de leur actions phare sur la vie étudiante.

Exemple d'interventions

la Ville de Clermont-Ferrand fête ses étudiants : dispositif d'accueil des étudiants organisé par la Ville à la rentrée universitaire ces dernières années

2016 : Cocktail sans alcool pour sensibiliser à l'alcool et à la réduction des risques
2017 : Photobox sur le thème «comment je rentre ce soir», quels moyens de transports (BEN, taxi, Tram, à pied, vélo, etc.), qui me raccompagne, etc.
2018 : Tatouages éphémères sur la réduction des risques (alcool, sexualité, consentement, prévention routière)
2019 : Escape game sur la réduction des risques et les gestes de premier secours
2021 : Tatouages éphémères et Bracelets sur le thème du consentement
2022 : Beer pong sur la réduction des risques en soirée (alcool, drogue, IST, comment je rentre) et Mèmes (relation sexuelle, relation amoureuse, relation sexiste et sexuelle, stéréotype de genre et consentement).

[**Accès aux soins**] : champs d'intervention des collectivités

Face au défi du renoncement aux soins de plus d'un tiers des étudiants, essentiellement pour des raisons financières, les collectivités locales ont également des opportunités à agir.

Les services de santé étudiante *(qu'ils soient ou non centres de santé)* ***peuvent être choisis comme médecin traitant par l'étudiant.***

Centres de Santé

La plus directe est celle des centres de santé municipaux lorsqu'ils existent, ou d'autres centres de santé, associatifs, mutualistes ou universitaires que les communes ou intercommunalités soutiennent, le plus souvent sur l'immobilier. Pour les centres de santé universitaires (portés par le services de santé étudiante), ce soutien est parfois indispensable en raison du besoin d'espaces, adaptés et bien situés. En cas de mise à disposition de locaux ou de co-financement de l'investissement, la convention établie entre la collectivité et l'université pourrait prévoir d'élargir explicitement la patientèle visée aux jeunes non étudiants du secteur d'implantation. Il est à noter que les centres de santé peuvent être choisis comme « médecin traitant » par les étudiants éloignés de leur domicile habituel.

Soutien aux CPTS et réseaux universitaires de patriciens

Moins directement, les collectivités locales peuvent faciliter l'accès des étudiants aux soins de ville (après des médecins libéraux) dans le cadre d'interventions en soutien à des CPTS (Communautés Professionnelles Territoires de Santé) en lien avec les ARS, ou à des réseaux de généralistes engagés. Ces réseaux créés jusqu'à présent par quelques universités permettent à leurs étudiants d'être mis en contact avec des médecin généralises du territoire volontaires, acceptant de les recevoir dans les 48h de la demande, sans dépassement d'honoraire

R+ES AMU

Résus+
Réseau de santé de l'UPEC

Atelier Santé Ville

Avec une approche transversale et participative de la santé, à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'atelier santé ville est un outil souple qui peut être directement géré par un service de la commune ou une structure permettant la coopération avec des partenaires tels qu'une association.

EN VOIR +

↗ Webinaire
Fabrique Territoires Santé
Dynamiques territoriales de santé (CLS, ASV, CLSM) et CPTS : quelle articulation ?

AVEC QUI ?

Dynamiques partenariales pour une politique concertée sur le territoire.

Fanny Richard
Directrice Adjointe de la CNAM

[**Interacteurs**] et partenaires mobilisables

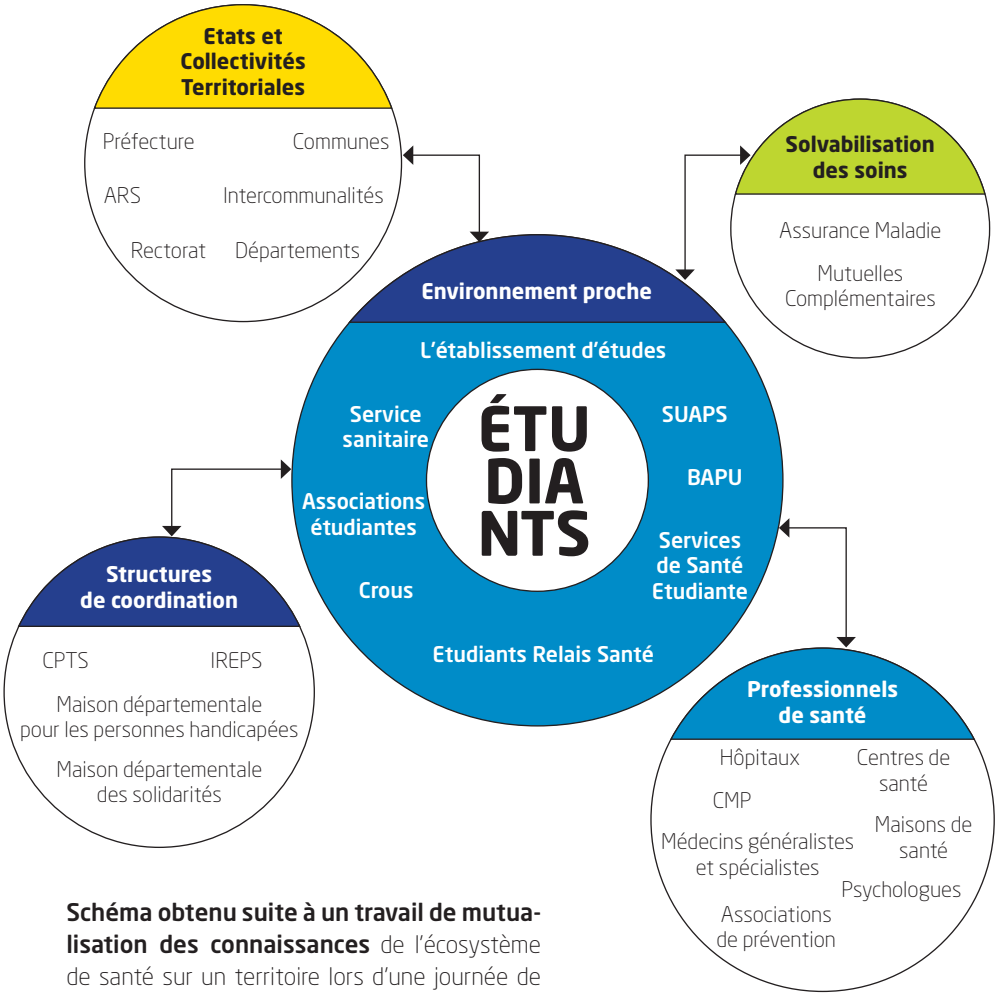

Schéma obtenu suite à un travail de mutualisation des connaissances de l'écosystème de santé sur un territoire lors d'une journée de travail à Evry-Courcouronnes. Cette cartographie, non exhaustive, représente les différents acteurs en santé qui interviennent plus ou moins directement en faveur de la santé des étudiants.

EN SAVOIR +

↗ Les acteurs de la santé

L'[**environnement**] proche de l'étudiant

Les établissements d'enseignement supérieur

L'établissement d'étude est très souvent, pour l'étudiant, le premier interlocuteur sur les questions de santé, notamment dans les grandes écoles d'ingénieur. Mais les universités ont un rôle déterminant à jouer avec leurs services spécifiques, qui ont fait l'objet d'une réforme importante annoncée par Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, lors du colloque de l'AVUF à Montpellier en octobre 2022. Il s'agit désormais des Services de Santé Étudiante (SSE). Les universités ont ainsi la responsabilité de prendre en charge l'ensemble des étudiants de leur territoire, quel que soit l'établissement.

Des attentes qui changent et évoluent!
Les établissements d'enseignement supérieur devront s'adapter aux évolutions réglementaires et participer au déploiement de la santé étudiante, en passant par une communication renforcée auprès des étudiants et des partenaires pour être visible et répondre à l'ambition de la réforme de s'inscrire dans une dynamique de démocratie sanitaire territoriale.

EN VOIR +
↗ **France Universités**
Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers et du Conseil formation, vie étudiante et insertion professionnelle de France Universités

Nouvelle Règlementation

1) Réaffirmation de l'obligation de **protection médicale** des étudiants par les établissements
2) Création de **services adaptés** et définition du périmètre de ces services (universitaire, inter-universitaire ou inter-établissements)
3) Établissement d'une **politique de santé étudiante** et validation des décisions du conseil de service en conseil académique (CAC)

Changements Structurels

1) Possibilité de création d'un **centre de santé** avec une orientation forte sur une thématique de santé spécifique : santé mentale, santé sexuelle... Un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) peut être créé pour agir sur la santé mentale
2) Composition d'un **conseil de service** au-delà des obligations réglementaires et des réunions annuelles : deux fois par an pour le conseil de service élargi qui peut intégrer les collectivités territoriales si le CA de l'établissement l'a prévu
3) Création d'une offre « **socle** » des SSE, constituée par les priorités nationales : santé mentale, sexuelle, addictions, prévention des risques festifs, nutrition, et examen de prévention, à laquelle peut s'ajouter une offre territoriale.

Rôle Stratégique, administratif et financier

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle stratégique majeur en définissant une offre territoriale de services de santé et ciblant des publics prioritaires, au-delà des publics visés par le décret. Pour cela, ils peuvent construire des partenariats et conventions avec des administrations comme l'ARS, contribuer à différents projets au niveau du territoire (convention CNAM, contribution au PTSM, CLSM..) et au niveau des campus (Campus sans tabac).
D'un point de vue administratif, ils ont la responsabilité de nommer le médecin directeur du Service de Santé Étudiante (SSE), via leur conseil d'administration (CA).
D'un point de vue financier, les établissements d'enseignement supérieur prévoient et votent les budgets sur la base de la subvention pour charges de service public (SCSP). Enfin, les commissions CVEC permettent de valider les projets liés à cette contribution et le CA de l'établissement dote ensuite le Service de Santé Étudiante (SSE).

Santé pair à pair : l'Étudiant Relais-Santé (ERS) et le service sanitaire des étudiants en santé

L'Étudiant Relais-Santé est un médiateur entre les étudiants et les services de santé étudiante, les professionnels de santé, les structures associatives de prévention ou de soins. Son rôle est de faciliter le quotidien des étudiants en les informant et les accompagnant sur les questions de santé.

EN SAVOIR +
↗ L'Étudiant Relais-Santé

Le service sanitaire a été lancé en 2018 pour les 47 000 étudiants en santé et prend la forme d'une formation théorique et pratique à la prévention en santé et d'actions de prévention auprès de divers publics pour 60 demi-journées (six semaines à temps plein). Ces étudiants peuvent mener différentes actions de prévention auprès de tout type de public, notamment les plus jeunes et les plus fragiles.

EN SAVOIR +
↗ Le service sanitaire

Les services universitaires

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : Le SUAPS est un département de la Faculté des Sciences du Sport. Certains SUAPS, en partenariat avec les services de Santé étudiante proposent des activités de remise en forme aux étudiants volontaires souffrants de pathologies comme le surpoids, l'obésité, le diabète, le stress ou l'anxiété.

EN SAVOIR +
↗ L'exemple d'Evry

Les œuvres universitaires

Les Crous : Etablissements publics créés en 1955, les 26 centres régionaux (Crous) et le centre national (Cnous) constituent un réseau dont la mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (logement, restauration, action culturelle, soutien aux initiatives étudiantes, santé, pratique sportive, etc.). Le réseau travaille, au quotidien, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Afin de rendre plus lisibles et compréhensibles les dispositifs de vie étudiante, les Crous travaillent dans une étroite dynamique partenariale avec une pluralité d'acteurs, dans la logique d'un accompagnement global des étudiants. Les collectivités territoriales sont un des acteurs majeurs des Crous. En effet, les Crous apportent leur concours aux politiques de vie étudiante, notamment celles mises en place par les collectivités territoriales en matière de santé. Ces dernières sont d'ailleurs membres des conseils d'administration des Crous. L'ancrage régional de chaque Crous lui permet de répondre au mieux aux spécificités locales.

les Crous

La [**solvabilisation**] des soins

L'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie, est la branche de la Sécurité Sociale qui assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés et garantit l'accès aux soins. Elle mène des programmes de prévention et contribue à la régulation du système de santé français. Grâce à son action sociale, elle favorise également l'accès à la santé des plus démunis et contribue au fonctionnement d'établissements médico-sociaux. Le régime général des travailleurs salariés, qui couvre aussi la plupart des étudiants, est gérée par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) et son réseau, qui se compose des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer. Les étudiants non-salariés bénéficient gratuitement des droits à l'Assurance Maladie (obligatoire) depuis la suppression du régime étudiant de sécurité sociale en 2018.

EN VOIR +

↗ **Roadhow Mes Tips Santé**
Un tour de France de 16 villes (en concertation avec l'AVUF) ?

Les organismes de **complémentaire** santé

La part des dépenses de soin non prises en charge par l'Assurance Maladie est remboursée, partiellement ou totalement, par des organismes complémentaires, en contrepartie de cotisations. C'est un régime facultatif. Ces organismes peuvent être :

- des mutuelles (à but non lucratif et régies par le code de la Mutualité)
- des sociétés d'assurance ou des institutions paritaires de prévoyance

La plupart des mutuelles sont regroupées au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Il existe quelques mutuelles spécifiques s'adressant spécifiquement aux étudiants et/ou administrées par des conseils composés d'étudiants. Elles mènent toutes des actions de promotion de la santé dans l'enseignement supérieur et peuvent constituer des partenaires utiles pour les collectivités locales.

Un grand nombre d'étudiants bénéficient de la complémentaire santé de leurs parents, très souvent souscrite dans le cadre de contrats collectifs mis en place par les employeurs de ces derniers.

Certaines Régions peuvent prendre en charge une part de la cotisation de certains étudiants (boursiers par exemple) auprès d'une mutuelle de leur choix sur une liste préalablement établie.

Pour les assurés sociaux les plus démunis, notamment les allocataires du RSA ou leurs enfants, il existe le dispositif de complémentaire santé solidaire (CSS) offrant l'équivalent des prestations d'une mutuelle, sans cotisation ou avec une contribution très limitée. À l'exception des enfants de titulaires d'une CSS, la majorité des étudiants bénéficiaires de ce dispositif sont les étudiants internationaux. Beaucoup d'étudiants concernés n'y recourent pas, par défaut d'information.

Les [**professionnels**] de Santé

Les professionnels de santé regroupent l'ensemble des personnes et des établissements qui sont en mesure de délivrer des soins en tout genre et d'offrir des consultations en médecine généraliste ou spécialiste.

Le premier et principal interlocuteur pour un étudiant qui a des soucis de santé est le médecin traitant, souvent de famille. Cependant, les étudiants sont des jeunes en mobilité et leur médecin attitré, qui les connaît, est, dans la plupart des cas, le médecin dans leur ville d'origine.

Les urgences restent pour les urgences!

Le premier réflexe pour un étudiant, mais pas seulement, lorsque qu'un souci de santé se présente et d'aller directement à l'hôpital et aux urgences. Ces établissements sont souvent surchargés et d'autres structures peuvent accueillir et renseigner les personnes en difficulté. C'est le cas par exemple des centres de santé ou maison de santé. .

> *Étudiante, Étudiant ! On tient à toi ! Tu vis avec nous, pour tes pépins de santé, tu peux compter sur une large offre de soins dans ta ville d'accueil. Aie le bon réflexe : Avant de courir aux urgences appelle le 115.*

Accès aux soins : le casse-tête

Au niveau de la ville, cela peut avoir comme conséquence la sur sollicitation inutile des services d'urgence lorsque l'étudiant est confronté à un problème, même mineur, de santé.

Une communication adaptée en direction de cette population pourrait favoriser des orientations plus pertinentes, efficaces et durables. Elle pourrait s'orienter pour l'étudiant sur trois axes :

- La connaissance générale de ses droits à une couverture santé et les modalités pour l'obtenir
- Une présentation de l'offre de soins locale, médecine de ville, spécialistes, Services de Santé Étudiante,...
- Sa responsabilisation en tant que résident dans sa ville d'accueil

Les structures de [**coordination**]

Les Communautés professionnelles territoriales de santé **(CPTS)**

Une CPTS est une organisation conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné, défini par les professionnels eux-mêmes. Elle est composée, notamment, de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. Une CPTS a pour vocation d'être une organisation souple de coordination à la main des professionnels eux-mêmes, selon les besoins spécifiques du territoire. Les acteurs locaux en déterminent eux-mêmes le périmètre géographique.

EN SAVOIR +
↗ Les CPTS

Les Instances Régionales d'Éducation et de Promotion Santé **(IREPS)**

Les IREPS sont des associations issues de la loi 1901, implantées dans chaque région de France et en Outre-Mer. Elles sont essentiellement financées par des fonds publics de l'État ou des collectivités territoriales. Le réseau des IREPS propose une expertise et un appui pour le développement régional de la politique de promotion de la santé ou de prévention. Les IREPS peuvent avoir un rôle de partenaire, d'initiateur ou d'informateur dans la mise en place d'actions en faveur de la santé étudiante. Par exemple, l'IREPS Bourgogne Franche Comté a récemment publié un référentiel d'intervention dans le but de promouvoir la santé mentale.

EN SAVOIR +
↗ Référentiel d'intervention

Maison départementale des solidarités **(MDS)**

La Maison départementale des solidarités informe, oriente et apporte un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes. La MDS intervient dans différents domaines : la protection de l'enfance ; l'insertion sociale et professionnelle ; la lutte contre les exclusions ; l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; la lutte contre les violences et la maltraitance.

Maison départementale pour les personnes handicapées **(MDPH)**

Les MDPH accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation. Elles ont une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille. Pour rappel, à la rentrée 2021, 51 000 étudiants sont en situation de handicap, soit 2,2% des effectifs étudiants.

État et [**collectivités**] territoriales

Les pouvoirs publics, nationaux ou territoriaux, ont pour première responsabilité d'élaborer le cadre d'intervention de tous les autres acteurs.

Pour l'État, il s'agit, d'une part, des administrations centrales du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et d'autre part, de leurs administrations déconcentrées en Régions, notamment les Agences Régionales de Santé et Rectorats présentés ci-après.

Les deux ministères organisent, depuis 2018, une conférence de prévention étudiante, qui a pour but d'assurer, en lien avec la stratégie nationale de santé, le développement d'actions promouvant des comportements favorables à la santé de l'ensemble des étudiants. Elle rassemble toutes les organisations publiques ou associatives directement concernées, dont les collectivités locales représentées par l'AVUF.

Les **Collectivités**

Toutes les collectivités territoriales sont potentiellement concernées par la santé des étudiants, dans la mesure où de très nombreuses compétences qu'elles exercent jouent sur l'environnement et le cadre de vie, et donc sur la santé globale des habitants, dont étudiants et autres apprenants.

Cette santé globale suppose que toutes les politiques de la collectivité sont concernées. Dans les villes universitaires, ce sont, notamment, les missions en charge de la jeunesse et de la vie étudiante des municipalités, ou les unités de soutien à l'ESRI des intercommunalités qui sont en première ligne, en concertation avec les services de santé. Néanmoins, les actions des collectivités en matière d'urbanisme, d'environnement, de mobilité, de sport, de culture, etc, concourent aussi à la santé et au bien-être des étudiants.
Des villes non universitaires sont également concernées parce qu'une partie de leur jeunesse poursuit des études supérieures, sur un territoire plus ou moins éloigné, mais continue à vivre ou à revenir régulièrement dans leur famille.
Enfin, les Régions et les Départements peuvent aussi être des partenaires des politiques locales de santé en faveur des étudiants.

Les **Départements**

Les départements, dans leur rôle en matière d'aide sociale et en santé, ne ciblent pas, de façon spécifique, la population estudiantine. Les départements sont, néanmoins, bien placés et bien « outillés » pour agir sur la santé des jeunes. Une grande partie de leur budget est consacré à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ou à l'aide aux personnes en situation de handicap. Ils mènent également des missions en matière de vaccination publique, prévention et dépistage des maladies sexuellement transmissibles, du cancer, de la tuberculose et même de la lèpre. On peut également ajouter leurs missions exercées dans le cadre des services de Protection Maternelle et Infantile et les associations départementales telle que le Planning Familial.

Les **Régions**

Dans le domaine de la santé les régions peuvent financer des opérations programmées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) pour développer l'accès aux soins, favoriser la prévention et assurer le suivi des publics fragilisés. Dans l'enseignement supérieur, elles interviennent comme tutelle des établissements de formations sanitaires et sociaux (écoles de soins infirmiers, ergothérapie, psychomotricité, kinésithérapie, etc.) et plus généralement comme "chef de file" du soutien à l'ESRI, élaborant des schémas régionaux qui intègrent souvent des axes sur la vie étudiante.

Avec les Régions et l'Etat, les collectivités locales contribuent au co-financement de l'immobilier universitaire, y compris pour des équipements de vie étudiante, essentiellement dans le cadre des CPER. La construction, la rénovation ou l'aménagement des bâtiments pour les Services de Santé Etudiante sera un sujet d'investissement dans les années qui viennent.

Les **Agences Régionales de Santé**

Apparues en avril 2010, ces agences sont en charge « du pilotage régional du système de santé », selon la loi Bachelot qui les a créées. Ce sont des établissements publics administratifs de l'État français qui dépendent et constituent le relais du Ministère de la Santé. Elles sont chargés de la mise en œuvre de la politique de santé dans une région. Les ARS doivent, par ailleurs, travailler à l'amélioration de l'efficacité du système de santé. Elles conduisent ainsi, conjointement avec les caisses d'assurance maladie, une politique de gestion du risque.

Le **Rectorat**

Administrations déconcentrées des Ministres de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les Rectorats d'Académie (ou de Région Académique) constituent des interlocuteurs des collectivités pour la santé des étudiants à plusieurs titres. Ils exercent une tutelle directement sur les lycées, qui accueillent un grand nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur : en classes préparatoires, aux grandes écoles et en BTS. Ces derniers relèvent, a priori, de la médecine scolaire, mais ne doivent pas être oubliés dans les actions territoriales. Les rectorats peuvent faire le lien avec les proviseurs concernés ou leurs équipes. Les recteurs d'académie siègent aussi dans les commissions relatives à l'affectation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) au sein des universités affectataires de cette ressource, conçue pour améliorer les services d'accueil, de culture, de sport et de santé. Depuis 2021, les recteurs d'académie ou recteurs interacadémiques délégués à l'ESRI, sont chargées d'organiser des dialogues territoriaux de bien-être et de vie étudiante, associant notamment les collectivités. Ces échanges peuvent se traduire par des orientations écrites sous formes de schémas directeurs en matière de vie étudiante (logement, restauration, santé, culture, sport) au niveau des régions académiques, qui seront déclinés par établissement.

Dispositifs & Actions

Les fiches suivantes présentent des exemples d'actions, évènements et dispositifs mis en place par des collectivités, universités et leurs partenaires pour agir en faveur de la santé des étudiants.

Les actions présentées ci-dessous n'ont pas vocation à servir de modèles mais décrivent des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire. Chaque collectivité possède ses particularités en terme de population et de capacité d'action.

Ces exemples doivent nous inciter à dépasser les cloisonnements pour mettre en oeuvre une véritable politique de promotion de la santé publique transversale, multisectorielle et pluri professionnelle.

[EMSI²] : Equipe Mobile de Soins Intensifs et Initiaux // BORDEAUX

Organisateurs et partenaires :
- Crous de Bordeaux-Aquitaine (sites d'hébergement, service social)
- Centre hospitalier Charles Perrens
- Université de Bordeaux (Espace Santé Étudiants)

Contexte de l'action et mise en place :
- Volonté d'aider des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur travail ou études, qui se sentent en décalage par rapport aux autres et qui se sentent isolées.
- Mise en place : Constitution de l'équipe mobile et mise en place opérationnelle de la ligne téléphonique dédiée, des interventions à domicile et des évaluations (mars à sept 2020).

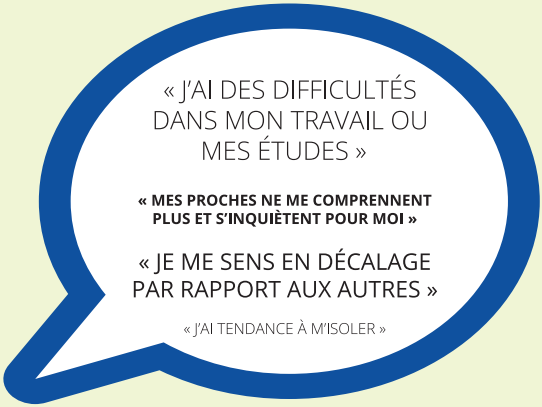

Public visé par l'action
- Les étudiants et notamment des résidents Crous de Bordeaux Métropole.
- Toute personne à partir de 16 ans, présentant des difficultés psychiques émergentes (troubles de l'humeur, isolement...) ayant des retentissements sur la vie sociale, familiale, scolaire ou professionnelle
- Sur les communes de Mérignac, Pessac, Talence et Gradignan.

Objectifs de l'action :
- Proposer rapidement un accompagnement personnalisé : assurer soutien, évaluation, information et soins.
- Favoriser le dépistage et l'accès aux soins précoces.
- Offrir une réponse rapide et coordonnée aux difficultés de santé mentale.
- Améliorer l'accès aux soins et à éviter les ruptures de parcours de soins des étudiants présentant une problématique de santé mentale.
- Eviter le décrochage et la désocialisation
- Déstigmatiser les problématiques de santé mentale.

Descriptif de l'action :
- Contact par téléphone ou par mail
- Intervention dans les 7 jours après le premier contact
- Visite à domicile et consultations

Résultats :
- Les interventions de l'équipe mobile sont précieuses et viennent compléter les actions mises en place par les services de santé universitaire. La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de développer des partenariats de ce type
- Sur une année universitaire : près de 1000 étudiants pris en charge.

Perspectives
- Reconduction du partenariat pour chaque année universitaire (Depuis 2020).

EN SAVOIR +
↗ EMSI²

[ETUCARE] : Programme numérique pour prendre soin de sa santé mentale quand on est étudiant

Organisateurs et partenaires :
- Psychologues et chercheurs en psychologie de l'Ireps Bourgogne Franche-Comté et l'Université Lyon 2 (Laboratoire DIPHE, Département de psychologie du Développement, de l'Éducation et des Vulnérabilités).
- Des étudiants ont participé à sa conception pour que le programme répond à leurs besoins

Contexte de l'action et mise en place :
- Les étudiants ont été particulièrement fragilisés par la crise du covid-19 qui a eu des répercussions sur leur santé mentale
- Le programme, basé sur les thérapies cognitivo-comportementales (TCC) et la psychologie positive, permet aux étudiants de renforcer leurs ressources psychologiques et individuelles pour faire face aux difficultés de la vie étudiante et améliorer leur bien-être psychologique à l'aide de stratégies pratiques.
- Le dispositif est soutenu et financé par l'Agence Régionale de Santé

Public visé par l'action
- Tout étudiant dans le besoin.

Objectifs de l'action :
- S'informer à travers des témoignages d'étudiants, des chiffres clés, des ressources interactives, des vidéos pour illustrer etc.
- Se comprendre en répondant à des questionnaires d'autoévaluation, en s'appuyant sur des outils pour prendre conscience de ses comportements au quotidien ;
- Agir en mettant en œuvre les stratégies pratiques proposées et en identifiant les structures d'aide et d'écoute psychologique près de chez eux.

Descriptif de l'action :
- Le programme est accessible en ligne gratuitement après une simple inscription. Aucune donnée relative aux questionnaires d'autoévaluation n'est collectée.
- Le programme s'articule autour de 8 modules. Pour tirer le meilleur parti du programme, il est recommandé de suivre un module toutes les 1 à 2 semaines et de mettre régulièrement en pratique les stratégies apprises. Ce programme est conçu pour être suivi en 2 à 3 mois.
- Pour orienter les étudiants vers ce programme, il vous suffit de leur communiquer l'adresse suivante : https://elearning.ireps-bfc.org/

Résultats :
- Les interventions de l'équipe mobile sont précieuses et viennent compléter les actions mises en place par les services de santé universitaire. La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de développer des partenariats de ce type
- Sur une année universitaire : près de 1000 étudiants pris en charge.

EN SAVOIR +
↗ ETUCARE

EN VOIR +
↗ ETUCARE

[I-Share] : Internet-based Students HeaAlth Research Enterprise

Organisateurs et partenaires :
- Porté par l'université de Bordeaux en collaboration avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Partenaires : Région Nouvelle Aquitaine, Insern, Santé publique France, ARS NA

Contexte de l'action et mise en place :
- I-share est la plus grande étude jamais réalisée sur la santé des étudiants.
- Suivre l'état de santé sur plusieurs années même lorsqu'ils/elles ne seront plus étudiants.
- L'étude a été lancée en avril 2013.

Public visé par l'action
- Plus de 30 000 étudiants suivis pendant 10 ans, moyenne d'âge de 21 ans.

Objectifs de l'action :
- Dresser la photographie de la santé des étudiants, de pouvoir montrer aux décideurs publics dans quel état de santé se trouve la population étudiante.
- Combler le manque de données sur la santé des étudiants pour :
  - Faire avancer la recherche biomédicale tout domaine confondu (les chercheurs manquent de données pour avancer dans leurs recherches),
  - Orienter les politiques de santé publique (ex : améliorer le système de prise en charge des soins des étudiants, tester des stratégies de prévention...)

Descriptif de l'action :
- Les étudiants répondent à un questionnaire (moins de 30 minutes) à un instant T, puis on effectue un suivi dans le temps. Le questionnaire balaie tous les champs de la santé d'un étudiant : de la santé physique à la santé mentale, en passant par les conditions de vie, les comportements, les habitudes, les pensées, les antécédents familiaux, etc. Il y a une mise à jour de ces données une fois par an pendant dix ans.

Résultats :
- I-Share ne fait pas de prévention, car nous collectons des données, nous observons ; mais on arrive à livrer régulièrement quelques chiffres, et ces chiffres délivrent des messages. Les étudiants volontaires découvrent régulièrement avec nous certaines données. Par exemple, que le stress est effectivement extrêmement présent dans leur tranche d'âge. Lorsque ces chiffres ont été communiqués, nombre de chercheurs ont été stupéfaits de l'importance du stress chez les étudiants.

EN SAVOIR +
↗ i-Share

EN VOIR +
↗ i-Share

[**Ma.P**] : Unité mobile de prévention sante de la Ville de Montpellier

Organisateurs et partenaires :
- Ville de Montpellier
- Partenaires : Institutions (ARS Occitanie, CPAM, Mutualité Française, CHU, Institut du Cancer de Montpellier, Universités...) et associations (SOS Hépatites, ENIPSE, Avenir Santé, AIDES, Diabétiques de l'Hérault, Ligue contre le cancer...)

Contexte de l'action et mise en place :
- Le projet a été lancé en octobre 2022 pour une durée expérimentale d'une année, s'inscrivant ainsi dans une perspective de pérennisation.
- Nécessité de développer des stratégies de prévention santé mobiles et adaptées à des zones géographiques données.
- Développer des stratégies « d'aller vers » afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Public visé par l'action
- Les habitants de Montpellier et notamment les habitants des des quartiers prioritaires de la ville (enfants, adultes, familles et séniors) afin de les sensibiliser sur de nombreuses problématiques de santé, identifiées en amont, avec les acteurs du territoire (santé mentale, addictions, santé sexuelle, nutrition, accès aux droits et aux soins, vaccination, santé environnementale...).

Objectifs de l'action :
- Développer une stratégie « hors les murs » de prévention et de promotion de la santé de proximité, plus efficiente et adaptable aux contextes sanitaires et sociaux
- Lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé aussi bien dans l'accès à la prévention qu'aux soins en développant une démarche d'« aller vers » innovante, coordonnée et partagée avec les acteurs du territoire (associatifs, institutionnels et services de la collectivité), les politiques publiques (CLS, Med Vallée, Contrat de ville...) mais aussi les Montpelliérains.
- Soutenir l'ensemble des acteurs de la Ville et faciliter leurs actions d'accompagnement en santé des Montpelliérains.
- Contribuer au rayonnement de la Ville de Montpellier en développant un outil innovant et fédérateur de promotion de la santé incluant les nouvelles technologies (eSanté, télémédecine, démarches administratives...)

Descriptif de l'action :
- La MA.P a pour mission d'aller à la rencontre de tous les publics pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. La Ma.P sillonnera donc tout le territoire municipal et s'installera sur des sites accessibles à toutes et tous : places de marché, écoles, au cœur des quartiers et au pied des habitations... Elle amènera avec elle de nombreux professionnels, associatifs et institutionnels, qui œuvreront dans le champs de la santé.
- Lieu d'échanges et d'informations, dans un cadre bienveillant, convivial et de confiance, la Ma.P orientera les Montpelliérains vers les parcours de soins de proximité les plus adaptés. Elle proposera également de nombreuses actions d'information, d'accès aux droits et de prévention dont des dépistages individuels, gratuits et ouverts à tous

Résultats :
- Une évaluation des actions de la Ma.P sera réalisée cette année

EN SAVOIR +
↗ Ma.P

[ETU ZEN-SUP] : un dispositif pour améliorer le bien-être des étudiants

Organisateurs et partenaires :
- L'université de Nîmes
- Elaborées par des chercheurs en psychologie et en STAPS de l'unité de recherche APSY-v
- En collaboration avec les étudiants

Contexte de l'action et mise en place :
- Les étudiants constituent une population vulnérable dans le sens où ils présentent une détresse psychologique importante, s'illustrant notamment par des niveaux élevés de dépression et d'anxiété. En outre, ils privilégient souvent un mode de vie (alimentation déséquilibrée, sédentarité importante et faible activité physique) pouvant être préjudiciable pour leur santé.
- Développement de deux programmes, un axé sur la gestion de émotions et de l'apprentissage (Etu'Zen) et un autre sur la promotion de l'activité physique (Univ' en forme).

Public visé par l'action
- Tous les étudiants qui en ressentent le besoin

Objectifs de l'action :
- Aider les étudiants à développer des ressources favorisant leur bien-être.
- Améliorer l'apprentissage des étudiants.

Descriptif de l'action :
- Livrets téléchargeables en 9 modules avec des capsules vidéos de 10 minutes qui abordent des thématiques telles que les émotions, l'apprentissage, le sommeil ou encore l'alimentation
- Espaces d'échanges sur Discord.

Résultats :
Après participation, les étudiants :
- ont de plus faibles niveaux d'anxiété
- ont moins d'intolérance à l'incertitude (c.-à-d., qu'ils ont moins tendance à considérer comme inacceptable qu'un événement négatif puisse se produire)
- ont moins d'impuissance apprise (c.-à-d., qu'ils se sentent moins découragés face aux échecs) utilisent plus de stratégies d'apprentissage profondes (p.ex., l'autogestion)
- ont une attitude plus positive envers les erreurs.

EN VOIR +
ETU ZEN

Roadshow [**Mes Tips Santé**] : le dispositif « clé en main » pour toucher les 18-25 ans dans votre région

Organisateurs et partenaires :
- L'Assurance Maladie
- 16 CPAM et partenaires pourront bénéficier de ce dispositif

Contexte de l'action et mise en place :
- Les étudiants sont récemment arrivés au Régime général et l'Assurance maladie affirme sa volonté de déployer de nouveaux canaux relationnels pour diffuser ses informations auprès des jeunes.

Public visé par l'action
- Tous les jeunes de 18 à 25 ans, étudiants, jeunes en formation, jeunes salariés, en contrats engagements jeunes, volontaires du service civique, jeunes accompagnés socialement, jeunes hébergés par l'habitat jeune, jeunes sportifs...

Objectifs de l'action :
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits et aux soins, ainsi que dans leurs démarches administratives
- Promouvoir nos services administratifs
- Identifier les situations de difficultés d'accès aux droits et aux soins
- Promouvoir nos messages de prévention santé
- Développer la notoriété de @Mes_tips_sante
- Proposer un temps d'échanges entre les jeunes et la caisse d'assurance maladie.

Descriptif de l'action :
- 8 semaines d'intervention en Mai/Juin et Sep/Oct 2023 à raison de 2 villes (4 lieux) par semaine, soit 32 lieux visités
- 1 journée de présence (10h-18h) par lieu
- 4 espaces proposés :
  - Espace Rencontre CPAM avec petit salon/café
  - Espace Quizz avec remise de goodies
  - Espace Cabine Vidéo pour publication sur les réseaux sociaux
  - Espace Instagramable avec le #TKT géant
- Présence d'influenceurs régionaux sur certaines étapes pour créer du trafic vers le dispositif et faire de la pédagogie du système de santé.

[Nightline] :
Campagne « Je peux en parler »

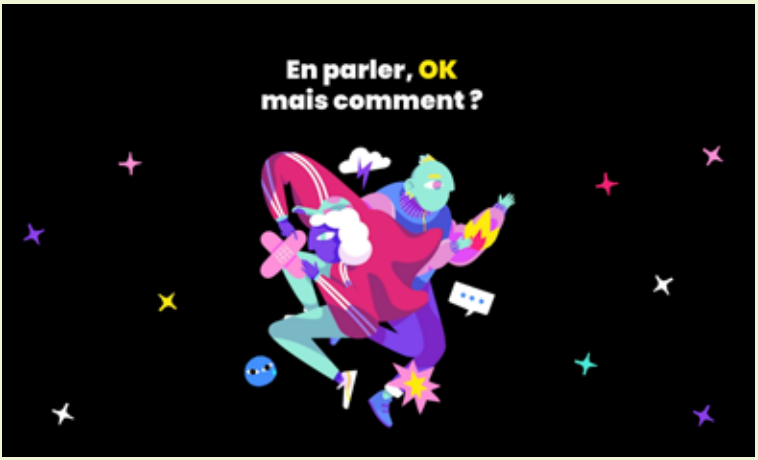

Organisateurs et partenaires :
- L'association Nightline France
- Site web organisé en partenariat avec le 3114, Psycom et « Dites Je suis Là »

Contexte de l'action et mise en place :
- Parler de sa santé mentale, ça n'est pas toujours évident. Demander de l'aide, c'est souvent encore plus difficile. C'est en partant de ce constat que Nightline France lance la campagne "Je Peux en Parler".

Public visé par l'action
- La personne en détresse
- La personne qui souhaite soutenir un·e proche en détresse

Objectifs de l'action :
- Améliorer la santé mentale étudiante à l'échelle individuelle et collective
- Donner des clés aux personnes en détresse psychologique et à leurs proches pour amorcer un dialogue bienveillant autour de la santé mentale.

Descriptif de l'action :
- Une première série interactive sur Instagram dans laquelle les étudiant·e·s se sensibilisent à la question de la santé mentale par l'action. La communauté suit les aléas de la vie de Nassera, étudiante en master à Paris. L'histoire de la protagoniste se dessine au gré des votes des étudiant·e·s via les stories de son compte @nassera_cest_toi, à l'image des livres dont vous êtes les héros.
- Un entraînement sur le site jepeuxenparler.fr pour aborder le sujet de la santé mentale avec ses proches. Site de prévention par l'action pour permettre à chacun·e de trouver les mots justes pour aborder ce sujet encore tabou. Le site est découpé en différentes parties et propose plusieurs jeux interactifs et quizz qui permettent d'apprendre à parler santé mentale en toute bienveillance, et de découvrir comment agir face à la détresse d'un·e proche.

EN SAVOIR +
↗ Je peux en parler

[Contrat Local de Santé] :
2°génération 2019-2023, Métropole du Grand Nancy

La Métropole du Grand Nancy a mis en place un contrat local de santé multi-partenarial de 2013 à 2017.
Forte de cette expérience, elle a reformulé un nouveau contrat 2°génération de 2019 à 2023. Compte tenu de la crise sanitaire, ce contrat sera étendu à l'année 2024.

Avec 53 000 étudiants sur son territoire métropolitain, une des plus fortes densités françaises au regard de la population, à savoir un habitant étudiant sur 5 habitants, la vie étudiante est un axe central de l'action métropolitaine.

Signataires, partenaires et actions :
- Plus de 20 partenaires co-signataires, l'ensemble des maires des 20 communes de l'intercommunalité,
- 80 partenaires institutionnels, du domaine de la santé, de l'université et structures hospitalières publiques et privées, et associatifs.
- 52 actions autour de 5 axes structurants et 1 axe transversal.

16 actions sur 52 concernent les étudiants ayant notamment pour objectif de :
- Faciliter l'accès aux soins, informer sur les droits.
- Repérer les troubles psychiques et prendre en charge les conduites à risque
- Mises en place pour une alimentation saine pour les plus précaires
- Lutte contre toutes les addictions
- Santé sexuelle
- Mobiliser les pairs et renforcer la formation des soignants

Observer les étudiants sur le territoire
- Mise en place, avec son agence d'urbanisme et de développement, Scalen, des observatoires dont certains sont dédiés à la vie étudiante.
- Un Atlas thématique « Santé et Bien-Etre » a été édité avec l'appui de l'ARS Grand Est, édité tous les 3 à 4 ans.

EN SAVOIR +
↗ Je peux en parler

[What's Up ?] :
Rencontres pour le bien-être et la santé mentale des jeunes

Organisateurs et partenaires :
- Ville de Cachan
- Partenaires et intervenants : centre socioculturel Lamartine, MCATMS, CMP, Point d'accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), Bibliothèques de Cachan, CMS, Mission locale, COP1 solidarités étudiantes, REVES Jeunes, CRIPS, Collectif La Formule...

Contexte de l'action et mise en place :
- La crise de la Covid-19 a fortement impacté le bien-être des jeunes et leur santé mentale. La détresse psychologique et les symptômes qui en découlent préoccupent, notamment, les acteurs de la jeunesse et de la santé.
- *Mise en place* : Organisation de rencontres sur le bien-être et la santé mentale des jeunes sur une journée et une soirée à travers divers temps d'activités et d'ateliers participatifs.
- La thématique de la santé mentale était fortement ressortie lors de la concertation jeunesse #TaParoleCompte menée par la Ville en 2021-2022, suite à laquelle la Ville s'était engagée à organiser cet évènement.

Public visé par l'action
- Les adolescents et jeunes adultes cachanais (12-25 ans).
- Participation des parents et habitants de la Cité-Jardins (quartier prioritaire de la Ville) où a lieu l'évènement

Objectifs de l'action :
- Sensibiliser les jeunes et leurs proches aux problématiques de santé mentale.
- Offrir un espace d'écoute dédié aux jeunes et les informer sur les structures disponibles et à leur disposition.
- Favoriser les échanges entre jeunes et avec leurs proches sur le bien-être et la santé mentale.
- Déconstruire les préjugés et les tabous sur les problématiques de mal-être et/ou santé mentale.

Descriptif de l'action :
- Pour le public scolaire (3ème et 2de) en journée :
  - Représentation théâtrale interactive et immersive (théâtre forum) suivie d'un échange avec une psychologue sur la reconnaissance des signes de l'anxiété et la réponse à ceux-ci.
  - Ateliers divers (sophrologie, quizz, communication...) en demi-groupes pour aborder différents enjeux de la santé mentale.
- Tous publics en fin de journée :
  - Temps de stands d'information de plusieurs structures (COP1 Solidarités étudiantes, CMS, Bibliothèques...)
  - Sessions de bain sonore.
  - Conférence en présence d'une humoriste et buffet dinatoire à partager.

Résultats :
- Ces rencontres et ateliers interactifs permettent aux jeunes de se sentir écoutés et de se sensibiliser aux problématiques de la santé mentale en reconnaissant les signes des détresses psychologiques et en adoptant les bons comportements pour les accompagner.
- Sur une journée de rencontres : 160 scolaires collégien.nes et lycéen.nes accueilli.es en journée, et plus d'une centaine de visiteur.ses en soirée

AVUF
Association des Villes Universitaires de France
BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts